

1er Plan National

"L'Arbre à l'honneur !" ©®

Oct. 2016 - Oct. 2021

couplé avec le "Pacte pour l'Arbre en Ville et dans nos Vies"

L'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre ont décidés d'unir leurs forces et de lancer un plan de travail sur 5 ans ayant pour principales missions : l'éducation à l'arbre, le partage et la transmission des connaissances à tous, intitulé "L'Arbre à l'honneur !", visant à coordonner 12 actions phares sur le territoire national.

3 Axes :

1) Education et Formation :

Aujourd'hui il est nécessaire de former les élus, décideurs, et responsables de patrimoine arboré en collectivités pour pallier au manque notoire de connaissance, nous allons créer dans les prochains mois des formations professionnelles continue et initiale. Les colloques nationaux ouverts aux pros et aux citoyens, comme celui de Bois d'Arcy en Octobre 2016, vont se multiplier pour apprendre à gérer l'arbre en connaissance de cause. L'éducation à l'arbre est la clé de voûte pour réapprendre à vivre au quotidien avec nos puits à carbone. Défendre l'arbre, s'opposer à des décisions illégales d'abattage, nous l'avons fait pour les serres d'Auteuil à Paris par le biais de l'expertise de C.Riboulet (expert judiciaire). Au regard du code civil, l'arbre n'est qu'un objet de droit et non un sujet de droit : la proposition de projet de loi Arbres est une nécessité. Une loi dédiée, transversale et globale lui donnant droit à exister (patrimoine vital de l'humanité, réglementation pour la profession d'arboriste-grimpeur, sanctions budgétaire pour les collectivités...) est nécessaire.

2) Action et Législation

Respecter l'arbre ; c'est respecter l'homme. Il reste beaucoup à faire pour sauver l'arbre, notamment avec le volet législatif longtemps mis de côté. L'arbre mérite qu'on se batte pour lui. C'est un combat total et entier, de tous les jours : en toute franchise, avec respect et vérité, sans concession ni détour en toute indépendance.

3) Mobilisation citoyenne et Projet Collectif

Il s'agit de mobiliser et fédérer citoyens, professionnels et élus autour de la cause de l'arbre, et cela dès l'automne 2016. L'arbre d'ornement est en danger dans nos villes et jardins. D'innombrables preuves à l'appui partout en France : tailles drastiques et inutiles, abattages intempestifs et mensongers, ..., dans nos villes et villages. Le désastre arboricole français est une réalité : c'est un fléau mais pas une fatalité. Pour l'enrayer il faut agir maintenant et collectivement. Cette victoire ne pourra se gagner qu'avec une mobilisation citoyenne sans précédent. Il est fort regrettable pour l'arbre que les organisations, plus ou moins liées à l'arbre, soient si peu ouvertes au dialogue. Cependant la porte de l'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre reste grande ouverte. © ®

12 actions :

1- Organiser des Colloques : - ***"Les Arbres en Congrès !"***, colloque international de travail, 2 jours de formation (rythme biennal, la 3ème édition en Mars 2018).

- ***"Colloque National de l'Arbre"*** partout en France le Samedi (2€/participant, ouvert à tous public) avec différentes thématiques.

Le 2ème aura lieu le 25 Mars 2017 à l'arboretum "Les arbres du monde" (29).

Autres dates : 15 et 16 Septembre 2017 à St Côme d'Olt (12).

...

2- Attribuer le *"Prix National Arbre durable, Patrimoine & Biodiversité"* chaque année (une année à un gestionnaire privé, l'année suivante à un gestionnaire public). Récompenser et promouvoir une gestion de qualité et des initiatives novatrices.

3- Piloter les *"Journées Nationales de l'Arbre"* (JNA), partout en France du 15 Septembre au 30 Octobre avec week-end phare des journées européennes du patrimoine (obtention du label gratuit sur simple demande pour associations, citoyens, entreprises, collectivités)

Animations, ateliers, démonstrations, conférences, ... visant à la promotion et à la valorisation de l'Arbre.

4- Réaliser le *Classement annuel des villes les plus respectueuses de l'Arbre.*

25 villes sélectionnées à partir de 2017, un podium à 5. Emulation et compétition sont au programme.

Les tailles drastiques et inutiles ainsi que les abattages intempestifs sont éliminatoires.

5- Promouvoir et diffuser la *1ère Charte écologique de l'Arbre en France* (réalisée par la ville de Pantin 93).

Elle sera la référence de l'Institut Européen de l'Arbre, du "Pacte pour l'Arbre en ville et dans nos vies" ainsi que pour les collectivités et professionnels.

Non pas pour la copier, mais bien pour l'adapter à sa ville et au contexte.

"Une charte n'est pas copiable, elle doit être transformable pour l'adapter."

6- Gérer en connaissance de cause : le *"Livret de santé et de gestion de l'Arbre."*

Un outil de suivi et un moyen de légitimation.

Le mot « légitimation » est fort, d'autant que l'arbre n'est, au regard du code civil, qu'un "objet" de droit et non un « sujet » de droit. Ce sera un moyen de caractériser le végétal dans son état et son évolution maîtrisée par son propriétaire (privé ou public) et lui donner un droit à exister en tant que bien vivant, géré en connaissance de cause, en « bon père de famille ». Une oeuvre inédite de Christian Riboulet (Expert de l'Arbre et Expert judiciaire). à destination du citoyen, gestionnaire, élu, collectivité, expert, ... et diffusé par l'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre.

7- Attribuer les *Mérites de l'Arbre* chaque année.

Récompenser des hommes et des femmes engagés dans la protection et la valorisation de l'Arbre, ainsi que pour la mise en place de démarche innovante ou exemplaire.

8- Organiser des formations professionnelles continues *"Gestion écologique du patrimoine arboré"* à l'arboretum "Les arbres du monde" (29) dès le printemps 2017.

9- Créer une licence de niveau II "Technicien de l'arbre écologique et durable" pour les gestionnaires de patrimoine arboré dans les collectivités.

10- Réaliser des évaluations, avec des ingénieurs et chercheurs, sur les services écosystémiques rendus par l'arbre urbain, avec l'application du modèle américain i-Tree Eco (USDA, David Nowak).

11- Créer et piloter une plate-forme "SOS Arbres en danger"

Assistance technique et juridique mises à disposition de citoyen, professionnel, élu (assurées par des juristes, experts, scientifiques, écologues, avocats), en cas d'élagage irrespectueux et/ou d'abattage illégal et intempestif (uniquement dans des situations concernant des collectivités).

12- Elaborer la Loi ARBRES :

Contribuez à élaborer la LOI ARBRES !

Une loi dédiée, globale et transversale.

Protéger et défendre le patrimoine arboré (hors-forêts)

La "future" proposition de projet de "Loi ARBRES" sera présentée prochainement, dans sa version définitive.

Citoyens, professionnels, associations, élus, ... sont conviés à apporter leur pierre à l'édifice.

Les contributions (une page A4 recto au maximum par idée) sont à envoyer avant le 15 Mars 2017 à l'adresse mail : revepatiarbo-asso@laposte.net

Une pétition sera lancée bientôt.

Nos 2 terrains d'expérimentation, de recherche et d'innovation à ciel ouvert pour l'arbre :

- l'arboretum "Les arbres du monde au Huelgoat" (29).

- les jardins historiques du château de Thoiry (78)

1er Pacte pour l'Arbre en Ville et dans nos Vies

Couplé avec le 1er Plan National "L'Arbre à l'honneur !"

(lancement le 7 Octobre 2016 à Bois d'Arcy 78)

"L'éducation à l'Arbre est la clé de voûte pour réapprendre à vivre avec nos puits à carbone." (M.LEMOUZY).

L'éducation à l'Arbre, cheval de bataille de l'Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre.

Pacte pour l'Arbre en Ville et dans nos Vies

♣ ***Citoyens, associations, professionnels :***

7 engagements pour l'Arbre

1- Je plante (ou je fais planter) un arbre (en utilisant la règle d'or : la bonne espèce au bon endroit)

2- Je fais le choix du naturel (aucun engrais ni pesticides) pour la plantation et l'entretien de l'arbre.

3- Je mets en place une taille raisonnée (intervention tous les 5ans), **je fais appel à des professionnels** (Quali-arbre, SFA/Séquoia).

4- Je gère mon arbre en connaissance de cause par le biais du « livret de santé et de gestion de l'arbre » (œuvre de Christian Riboulet, expert judiciaire), je fais appel à des experts certifiés (Gecao).

5- Je m'informe lors des « Journées Nationales de l'Arbre » ou de colloques (Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre).

6- Je me forme chez des experts, à « l'Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre » (pour des formations pro continues) ou dans des centres de formation agréés.

7- J'agis pour l'Arbre, pour protéger, conserver et transmettre le patrimoine arboré français aux générations futures : **je crée (ou je rejoins) un « comité de l'arbre » dans ma ville ou village** ; je mobilise citoyens et décideurs.

Si je remplis au minimum 5 des 7 engagements (obligatoirement le n°7) je deviens « Ambassadeur de l'Arbre » dans ma ville ou village et j'intégrerai donc le réseau national du « Pacte Arbre ».

Pacte pour l'Arbre en Ville et dans nos Vies

♣ ***Collectivités et décideurs :***

7 engagements pour l'Arbre

1- Je conserve le quota d'arbres existants.

2- Je favorise la plantation écologique (procédé naturel de bio-dynamisation des sols de Daniel Soupe), tuteurs ou ancrage de motte bio-dégradable, j'utilise les bactéries endémiques du sol en question pour réussir le mariage SOL/ARBRE.

3- Je gère un arbre en connaissance de cause ("livret de santé et de gestion de l'arbre", disponible gratuitement). **Je réalise un suivi du patrimoine arboré** (experts agréés et certifiés) et **je me fais conseiller et accompagner** ("Arbres d'Avenir Gestion écologique du patrimoine arboré"). **Je mets en place une taille raisonnée et adaptée** (arboristes certifiés).

4- Je me forme et je forme agents et élus par le biais de colloques ou de formations (« l'Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre »).

5- Je transmets les connaissances arboricoles et botaniques à tous par le biais d'événements (« Journées Nationales de l'Arbre » ou de colloques (Institut Européen de l'Arbre/Fédération Internationale de l'Arbre)).

6- J'évalue les services écosystémiques rendus par l'arbre urbain (Ville de Strasbourg). Je crée une "ville arboretum" (projet de la Ville de Pantin).

7- Je rédige une charte de l'arbre écologique et réglementaire (Ville de Pantin 93). **Je crée et j'anime un "comité de l'arbre" dans ma ville** (Ville de Metz et Pantin), rassemblant élus, pros, agents, citoyens ; avec pour vocation de conseiller, proposer, autoriser ou interdire.

Si je remplis au minimum 6 des 7 engagements (obligatoirement le n°7) ma ville ou collectivité intégrera le "Classement annuel des villes respectueuses de l'Arbre" et sera pré-sélectionnable pour le "Prix National Arbre durable, Patrimoine & Biodiversité" et je rejoindrai donc le réseau national du « Pacte Arbre ».

Nos demandes aux élus et candidats !

Ce que nous demandons :

C'est solennellement et sur l'honneur que nous vous demandons de réagir et d'agir par le biais des actions concrètes suivantes (bien différentes des "événements éphémères") :

à 6 mois des Présidentielles et à 8 mois des Législatives.

En France

Nous demandons au gouvernement français d'assumer enfin et pleinement sa responsabilité concernant la thématique de l'Arbre et de sa gestion écologique qui sont pour nous indissociables.

1)- la reconnaissance de l'Arbre (qu'il soit d'ornement, d'agrément, fruitier, forestier...) comme patrimoine vital commun par décret ministériel (Maintenant, preuve de votre bonne foi !).

2)- l'Intégration d'une politique de l'Arbre (écologique et durable) au sein de la DGALN du Ministère de l'Ecologie (inexistante jusqu'à aujourd'hui).

3)- la participation dans tous vos projets, événements et actions de scientifiques et d'experts au lieu de cloisonner comme à l'accoutumé à certaines associations (tout le temps les mêmes) ou aux syndicats professionnels. Cela permettra d'élever l'ambition collective et d'apporter des idées novatrices.

Ainsi qu'initier un débat permanent à bâton rompu (totalement absent aujourd'hui) entre tous les acteurs concernés (paysagistes, jardiniers, concepteurs, architectes, experts, techniciens, ingénieurs, écologues, agronomes, botanistes, pépiniéristes, biologistes, juristes, assureurs, avocats, naturalistes, élus, citoyens...) pour faire émerger de nouvelles attentes...

4)- la création d'un programme « d'éducation à l'Arbre » obligatoire dans les écoles, établissements scolaires et d'enseignement ainsi que les centres de loisirs. Il sera réalisé par des personnes extérieures, compétentes et qualifiées lors des TAP (Temps d'Activité Péri-scolaires).

Mais aussi, faciliter et soutenir la création d'arboretum ou de jardin botanique (privé ou public).

Accompagner toutes les initiatives (y compris celles venant d'un privé) à caractère innovant et culturel et donc rendre accessible les éventuelles subventions.

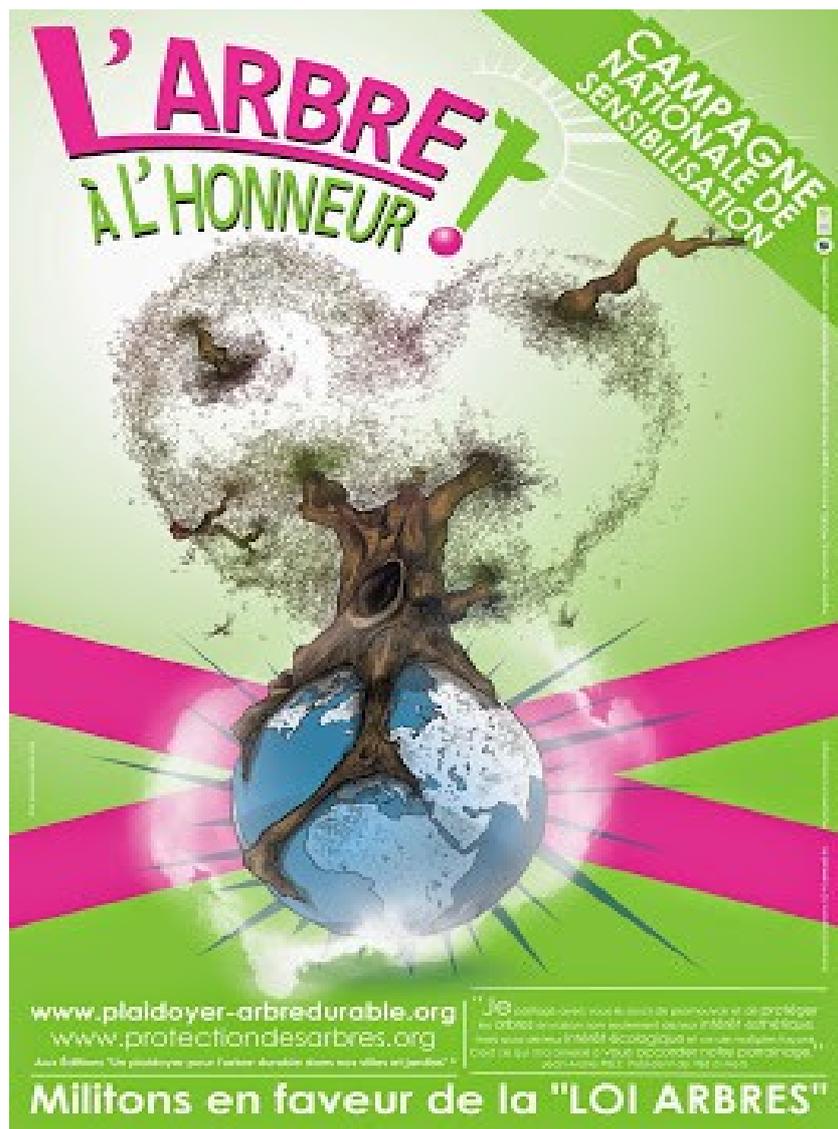
En France, en Europe et en U.E

- Que nos associations (regroupant citoyens, collectivités, arboristes, étudiants, botanistes, experts, architectes, paysagistes...) soient un interlocuteur privilégié en matière de protection et de défense des Arbres ainsi qu'en gestion écologique et durable du patrimoine arboré.
- une convention européenne de l'Arbre et commune à tous les pays signataires. Chaque pays sera libre d'y rajouter obligations, interdictions en fonction de ses spécificités par le biais d'une loi nationale (ou autre). Vérification par un organisme de certification.
- de rendre obligatoire dès 2024 la formation (niveau II) « Technicien de l'arbre écologique et durable » (que nous allons créer), pour tous les responsables de patrimoine arboré dans les collectivités.
- d'allouer des fonds européens et des fonds spéciaux pour la formation professionnelle. Rendre obligatoire une formation de deux jours chaque année pour les élus et responsables communautaires pour les sensibiliser à l'Arbre et donc éviter à terme des "bêtises ridicules."

Et aussi soutenir et faciliter activement la transmission des pépinières botaniques et /ou de collections qui assurent la pérennité du patrimoine vivant.

- la valorisation et la reconnaissance publique des espèces oubliées ou méconnues qui sont déjà acclimatées (ou acclimatables) et ont des intérêts ornementaux incontestables : originales et rustiques elles possèdent des écorces décoratives, des floraisons spectaculaires, des fructifications insolites ou encore des feuillages flamboyants.
 - de créer de nouvelles normes (pour les collectivités, entreprises et particuliers) pour que la conception, la plantation ainsi que l'entretien aient lieu dans des conditions optimales (et pour ne plus voir des arbres à côté des lampadaires ou un socle béton autour du tronc...).

- d'établir des sanctions budgétaires (- 5% des dotations nationales, de l'Europe et de l'UE) pour les collectivités qui dévieraient du droit chemin à l'horizon 2024 (arbre mal placé, mauvais choix d'espèce, tailles abusives et inappropriées).



© ®

Hommage au botaniste Jean-Marie PELT (parrain de l'association et des initiatives).

Rédaction : Matthieu LEMOUZY

Institut Européen/Fédération Internationale de l'Arbre

Tous droits réservés.

7 Octobre 2016 à Bois d'Arcy 78